

DECRET N° 2016/214 DU 28 AVR 2016

portant nomination du Représentant Personnel du Président de la République du Cameroun auprès du Conseil Permanent de la Francophonie.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU** la Constitution ;
- VU** le décret n° 87/1198 du 07 septembre 1987 portant organisation des Services Extérieurs Permanents du Ministère des Affaires Etrangères ;
- VU** le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- VU** le décret n° 2013/112 du 22 avril 2013 portant organisation du Ministère des Relations Extérieures,

DECRETE :


ARTICLE 1^{er}. Monsieur **Samuel MVONDO AYOLO** est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Représentant Personnel du Président de la République du Cameroun auprès du Conseil Permanent de la Francophonie à Paris.

ARTICLE 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

YAOUNDE, le 28 AVR 2016

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA